



DÉBATS DU SÉNAT

2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE • VOLUME 149 • NUMÉRO 84

LES LANGUES OFFICIELLES

Les recommandations du commissaire
aux langues officielles

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le mardi 7 octobre 2014

LE SÉNAT

Le mardi 7 octobre 2014

LES LANGUES OFFICIELLES

LES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

L'honorable Claudette Tardif : Honorables sénateurs, ma question s'adresse au leader du gouvernement au Sénat.

Aujourd'hui, monsieur le leader, le commissaire aux langues officielles a déposé son rapport annuel de 2013-2014 au Parlement. C'est un moment très important pour la dualité linguistique et le bilinguisme dans notre pays. Rappelons-nous que la dualité linguistique est une valeur fondamentale pour tous les Canadiens.

En présentant son rapport, dans lequel il énonce deux recommandations majeures, le commissaire souligne ce qui suit, et je cite :

[...] ce rapport révèle aussi que plusieurs institutions fédérales ont encore de la difficulté à assurer un respect exemplaire de la Loi. En particulier, certaines d'entre elles, faute de planification ou d'un suivi adéquat, ont manqué à leurs obligations linguistiques lorsqu'elles ont procédé à des coupes budgétaires ou à des réorganisations majeures.

En conclusion, le commissaire ajoute ce qui suit :

Toutes les institutions fédérales doivent donc, dès le départ, prendre les mesures qui leur permettront de se conformer intégralement à la Loi et non après une plainte, une vérification révélant une lacune, une note de bulletin de rendement décevante ou une poursuite devant les tribunaux.

J'aimerais, monsieur le leader, entendre vos commentaires sur ce rapport, et j'aimerais que vous nous expliquiez comment le gouvernement tiendra compte de ces nouvelles recommandations.

L'honorable Claude Carignan (leader du gouvernement) : Je vous remercie, sénatrice Tardif, pour votre question. Nous remercions évidemment le commissaire aux langues officielles pour son rapport. Vous avez cité quelques extraits, passages ou conclusions; j'aimerais aussi citer la page 29 du rapport, où le commissaire dit ce qui suit, et je cite :

En 2013-2014, toutes les institutions fédérales évaluées ont montré qu'elles avaient adopté des mesures pour créer un environnement propice à l'utilisation des deux langues officielles et pour favoriser l'usage du français et de l'anglais en milieu de travail dans les régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail.

C'est une bonne nouvelle qui se trouve dans le rapport du commissaire aux langues officielles. Évidemment, nous reconnaissons que les communautés francophones et anglophones contribuent à la vitalité culturelle, sociale et économique de notre société.

Comme je l'ai dit, nous avons créé la nouvelle Feuille de route pour les langues officielles du Canada et accordé l'investissement le plus complet dans l'histoire du Canada, soit un financement de 1,1 milliard de dollars; je pense que c'est incontestable.

Je tiens également à souligner que, aujourd'hui, plus de 2,4 millions de jeunes Canadiens apprennent l'anglais ou le français comme langue seconde et que 356 580 élèves de partout

au pays ont suivi des programmes d'immersion en 2011-2012, ce qui représente une augmentation de 18,7 p. 100 depuis 2006-2007.

D'ailleurs, le commissaire le mentionne, à la page 23 de son rapport, en s'exprimant ainsi :

Patrimoine canadien applique plusieurs pratiques exemplaires lorsqu'il réalise des paiements de transfert visant à favoriser l'enseignement en langue seconde ou dans la langue de la minorité.

Parfois, lorsqu'on regarde un verre, on peut le voir à moitié plein ou à moitié vide; je comprends que vous le voyiez à moitié vide, mais je crois qu'il faut examiner les actions et les gestes concrets. Le financement de 1,1 milliard de dollars prévu dans le cadre de la nouvelle Feuille de route pour les langues officielles représente un investissement complet, soit le plus important dans l'histoire du Canada, et il contribuera à l'épanouissement de nos deux langues officielles.

La sénatrice Tardif : Merci, monsieur le leader, pour ces renseignements. Il y a certainement des constats positifs, et je le reconnais. Saviez-vous, cependant, monsieur le leader, que le commissaire aux langues officielles a publié un suivi des recommandations qu'il a énoncées dans ses rapports des sept dernières années, soit de 2007 à 2014? Il s'agit d'un rapport qu'il a publié le 27 juin dernier. Ce qui en ressort clairement et ce sur quoi j'aimerais attirer votre attention, c'est que seulement 19,6 p. 100 de ses recommandations ou des volets de recommandations ont été mis en œuvre. Moins du quart des recommandations ont été mises en œuvre en sept ans — c'est-à-dire que, dans chaque rapport annuel, le commissaire fait des recommandations. Il a fait la compilation de ses recommandations, et l'on constate que moins de 20 p. 100 d'entre elles ont été mises en œuvre.

Monsieur le leader, comment expliquer ce faible pourcentage, si décevant, de la mise en œuvre des recommandations du commissaire par le gouvernement?

Le sénateur Carignan : Sénatrice Tardif, vous avez dit deux choses qui m'interpellent en ce qui concerne le rapport du commissaire aux langues officielles. D'abord, la citation à la page 29 est pour moi l'un des aspects importants du bilan du gouvernement en matière de langues officielles — je la répète — et elle se lit comme suit :

En 2013-2014, toutes les institutions fédérales évaluées ont montré qu'elles avaient adopté des mesures pour créer un environnement propice à l'utilisation des deux langues officielles et pour favoriser l'usage du français et de l'anglais en milieu de travail dans les régions désignées bilingues aux fins de la langue de travail.

Le pourcentage qui, moi, m'impressionne, est celui qui établit à 18,7 p. 100 l'augmentation du nombre de jeunes qui ont participé à des cours d'immersion en anglais ou en français depuis 2006-2007. Ce sont des gestes et des chiffres concrets qui parlent; grâce à l'enveloppe de 1,1 milliard de dollars liée à la nouvelle feuille de route, nous nous trouvons dans d'excellentes conditions pour continuer à promouvoir l'utilisation de nos deux langues officielles par les Canadiens.

La sénatrice Tardif : Merci, monsieur le leader. Il n'y a aucun doute que le nombre de jeunes de notre pays qui peuvent apprendre les deux langues officielles est un avantage pour tout le Canada et pour tous les Canadiens; j'en conviens. Les recommandations concernent les activités qui se déroulent à l'interne dans les institutions fédérales qui sont assujetties à la Loi sur les langues officielles.

• (1430)

De quelle façon, monsieur le leader, le gouvernement s'engagera-t-il à mettre en œuvre les recommandations très importantes du commissaire aux langues officielles?

Le sénateur Carignan : Sénatrice, comme vous l'avez dit, le rapport a été déposé. Comme dans le cas de tout rapport, nous en prenons acte. Nous allons continuer d'étudier le rapport, mais il est

important de tenir compte des chiffres liés aux investissements en matière de langues officielles.

L'enveloppe de 1,1 milliard de dollars accordée dans le cadre de la nouvelle feuille de route représente l'investissement le plus complet de l'histoire du Canada. Vous êtes mal placée pour critiquer le gouvernement au sujet des efforts concrets qu'il déploie en matière de langues officielles, d'autant plus que le commissaire en fait mention à la page 29 de son rapport de 2013-2014, et que je l'ai déjà cité deux fois.

Les gestes concrets parlent d'eux-mêmes. Les résultats sont là, comme l'augmentation de 18,7 p. 100 du nombre de jeunes qui suivent des cours d'immersion dans leur deuxième langue, que ce soit l'anglais ou le français. C'est ainsi que nous continuerons à travailler.
